



/

Politique Environnementale 2026

/



Acteur majeur du secteur aéroportuaire et pleinement conscient de ses responsabilités, le Groupe ADP place la performance environnementale au cœur de son modèle de développement. Cette ambition s'est traduite par la mise en œuvre de la **politique environnementale 2022-2025**, qui a structuré l'action du Groupe autour de quatre axes stratégiques :

- **Tendre vers le zéro impact environnemental et énergétique en exploitation** sur notre périmètre de responsabilité (élargi aux concessionnaires) ;
- **Participer activement à la transition environnementale du secteur aérien** et être apporteur de solutions de verdissement côté pistes ;
- **Promouvoir l'intégration de chaque aéroport dans un système de ressources locales** ;
- **Réduire l'empreinte environnementale des projets d'aménagement et de développement** des activités aéroportuaires.

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité directe de cette dynamique. La politique environnementale 2026 repose sur les **mêmes axes structurants, principes d'action et engagements** que la politique 2022-2025. Elle vise à **poursuivre les trajectoires engagées**, à **consolider les résultats obtenus** et à **maintenir un haut niveau d'exigence environnementale** sur l'ensemble des activités du Groupe, en France comme à l'international.

Cette politique environnementale 2026 constitue également une **étape de transition stratégique**. Elle assure la continuité des engagements du Groupe ADP tout en s'inscrivant dans un moment d'élaboration du futur plan stratégique Groupe qui entrera en vigueur à compter de janvier 2027.

Par cette politique environnementale 2026, le Groupe ADP réaffirme sa volonté de **concilier excellence opérationnelle, création de valeur durable et responsabilité environnementale**, et de contribuer, aux côtés de **l'ensemble de ses parties prenantes**, à la construction d'un **modèle aéroportuaire plus sobre, plus résilient et pleinement engagé dans la transition environnementale**. Assumant une ambition environnementale et énergétique au-delà de notre périmètre de responsabilité directe, les axes stratégiques, détaillés en **15 engagements**, concrétisent la mise en œuvre d'un modèle durable de **plateforme multimodale d'infrastructures de transports et énergétique, en lien avec et au service des territoires** et de leurs besoins, qu'ils soient énergétiques, logistiques ou immobiliers.

Philippe PASCAL Président-Directeur Général	Le 17 FEV. 2026 Signature
--	-------------------------------------

15 ENGAGEMENTS AU SERVICE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DE L'AÉROPORT ET DU TRANSPORT AÉRIEN

1. TENDRE VERS DES OPÉRATIONS À IMPACT ZÉRO SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1. Mettre en œuvre la feuille de route pour atteindre, sur nos émissions internes (scopes 1&2), la neutralité carbone 2030 sur toutes nos plateformes et le ZEN 2030 (Orly, LBG) - 2035 (CDG) - 2050 (autres plateformes engagées).

1.2. Renforcer l'intermodalité, réduire la place de la voiture, renforcer la connectivité avec les territoires.

1.3. Devenir un territoire neutre en carbone à horizon 2050 (périmètre géographique - scopes 1&2 et toutes émissions au sol - augmenté des émissions croisière pour les vols au départ d'Europe).

1.4. Eviter/réduire les déchets d'exploitation et maximiser la valorisation matière.

1.5. Préserver les milieux : eau, sols, biodiversité ; réduire l'empreinte biodiversité de notre chaîne de valeur.

2. PARTICIPER ACTIVEMENT À LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE DANS LE SECTEUR DE L'AVIATION

2.1. Réunir les conditions d'accueil des technologies de transition (SAF) et ruptures technologiques (hydrogène, électrique).

2.2. Contribuer à l'amélioration des opérations (assistance en escale, roulage, phase de vol du cycle LTO), avec pour résultante la décarbonation des activités aériennes, l'amélioration de la qualité de l'air, et la réduction du bruit.

2.3. Contribuer aux travaux d'exemplarité environnementale du secteur aérien (lutte contre le trafic d'espèces protégées, réduction des déchets,...).



3. PROMOUVOIR L'INTÉGRATION DE CHAQUE AÉROPORT DANS UN SYSTÈME DE RESSOURCES LOCALES

3.1. Elaborer une stratégie d'écologie industrielle et territoriale pour les matériaux de construction et l'énergie.

3.2. Mesurer et surveiller la qualité de l'air et l'exposition au bruit, de manière à préserver la santé des riverains.

3.3. Être un partenaire privilégié des territoires et des acteurs scientifiques et associatifs en matière de préservation et de sensibilisation à la biodiversité.



4. RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AÉROPORTUAIRES

4.1. Mettre en œuvre une politique de construction bas carbone et économie circulaire ; construire le moins possible, et de manière modulaire et flexible ; mettre en œuvre une gouvernance environnementale des projets d'investissement, avec budget carbone et biodiversité.

4.2. Limiter l'impact environnemental des projets de développement et des chantiers (impact sonore, déchets, qualité de l'air, CO2...).

4.3. Améliorer la valeur écologique de nos sites, assurer les continuités écologiques et tendre vers Zéro Imperméabilisation Nette dans notre responsabilité de maître d'ouvrage selon une trajectoire ambitieuse validée en 2022.

4.4. Obtenir des labels environnementaux pour tous les projets.

Indicateurs de la politique environnementale 2026

		CIBLE 2026
KPI Env1	Climat – Emissions directes : Réduire de 30%, par rapport à 2019, les émissions de gaz à effet de serre internes (scope 1 et 2) et liées aux déplacements professionnels des salariés – au périmètre des plateformes parisiennes	- 30% vs 2019 <u>Valeur cible :</u> 38 393 tCO ₂ e
KPI Env2	Climat – Emissions indirectes : Les aéroports contrôlés du groupe calculent leur bilan de gaz à effet de serre à partir de données d'activité (Scope 1 + Scope 2 + Scope 3 – Cat 1 : achats de biens et services + Scope 3 – Cat 2 : biens d'équipements (CAPEX) + Scope 3 – Cat 6 : déplacements professionnels + Scope 3 – Cat 11 : émissions LTO, APU, croisière départ ou ½ croisière)	11 aéroports sur les 15 contrôlés calculent leurs émissions scope 3 tel que décrit ci-contre
KPI Env3	Biodiversité : Doter les aéroports contrôlés d'une feuille de route déclinant les engagements biodiversité groupe pris dans le cadre du programme Act4Nature international	5 feuilles de route (CDG, Orly, LBG, AIG, TAV)
KPI Env4	Economie circulaire : Produire un bilan de flux matière pour chaque entité d'aéroports contrôlés (aéroports parisiens, TAV, AIG)	3 bilans de flux (Paris, TAV, AIG)